

ARRETE MUNICIPAL N°2026/095
Route de Fatines (RD91) barrée

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants ;
- Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrête interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande déposée par M. Luigi MANCEAU, ATD Nord Connerré pour une intervention sur la chaussée route de Fatines (RD91) ;
- Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD91 Route de Fatines, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 : La route de Fatines (RD91) sera interdite à la circulation, à tous les véhicules, jeudi 16 & vendredi 17 juillet 2026.

Article 2 : La déviation sera la suivante, sauf pour les poids lourds :

- Pour les véhicules arrivant du bourg de Montfort-le-Gesnois, ces derniers seront déviés par la route de Saint Corneille (RD20) puis la VC n°401 (parallèle à l'autoroute A11), puis la VC n°404 jusqu'au carrefour VC404/RD20/RD91 ;
- Pour les véhicules arrivant de Fatines, ces derniers seront déviés par la VC n°404, puis la VC n°401 (parallèle à l'autoroute A11) puis la route de Saint Corneille (RD20) ;
- Pour les poids lourds sortants : RD20 jusqu'à Savigné l'Evêque, puis RD301 ;
- Pour les poids lourds entrants : RD301 puis RD20.

Article 3 : Seuls les véhicules de secours seront autorisés à circuler.

Article 4 : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 6 : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par le demandeur.

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, au SDIS et à l'ATD Nord de Connerré.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 6 juillet 2026

Le Maire,

Anthony TRIFAUT



- 7 JUL. 2026